ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elections legislatives

Question écrite n° 6182

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le Premier ministre sur le mode de scrutin qui sera retenu pour les prochaines elections legislatives qui devront normalement intervenir en 1993. En effet, l'opinion favorable au scrutin majoritaire que le Premier ministre avait exprimee lors de sa demission en 1985 est largement partagee par l'opinion publique francaise. Malheureusement, ce soutien au scrutin majoritaire ne semble pas etre partage par l'ensemble des membres du Gouvernement. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser ses intentions pour le choix du scrutin pour l'organisation des prochaines elections legislatives.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Premier ministre rappelle a l'honorable parlementaire que le choix du mode de scrutin applicable aux elections legislatives ne releve que de la competence du Parlement. En consequence, si des changements devaient intervenir, ou etre proposes, c'est au legislateur qu'il conviendrait de les apprecier. Aussi longtemps qu'aucune initiative n'est prise a ce sujet, il n'y a ni intention, ni position nouvelle du Gouvernement. Enfin, le Premier ministre doit a la precision historique de rappeler que l'hostilite qu'il avait manifestee en 1985 concernait seulement, comme en temoignent ses declarations d'alors, le caractere integralement proportionnel du mode de scrutin adopte a l'epoque.

Données clés

Auteur : M. Raoult •ric
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6182
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : Service du Premier Ministre
Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3471